

PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES

ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 12 mars 2015, une enquête publique est ouverte du 8 avril 2015 au 11 mai 2015 inclus, soit 34 jours consécutifs, sur le territoire de la commune de PAIZAY LE TORT, portant sur la demande d'autorisation présentée par la Société 3D ENERGIES, relative au projet d'exploitation d'un parc éolien, comportant 4 éoliennes avec le poste de livraison, installation qui relève des dispositions du chapitre III du titre II du livre I^{er} et le titre I^{er} du livre V du Code de l'Environnement.

Cette demande, constituée conformément aux articles R. 512-2 à R. 512-10 du Code de l'Environnement, comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposées à la mairie de PAIZAY LE TORT, du 8 avril 2015 au 11 mai 2015 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de PAIZAY LE TORT et par voie électronique en indiquant précisément l'objet de l'enquête, selon ce modèle («Projet éolien Société 3D ENERGIES»), à l'adresse e-mail suivante : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr.

M. Gilles RABAULT, retraité de la fonction publique d'État, désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de POITIERS se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de PAIZAY LE TORT aux jours et heures suivants :

- **mercredi 8 avril 2015 de 9h00 à 12h00**
- **vendredi 17 avril 2015 de 14h00 à 17h00**
- **vendredi 24 avril 2015 de 14h00 à 17h00**
- **mercredi 29 avril 2015 de 9h00 à 12h00**
- **lundi 11 mai 2015 de 14h00 à 17h00**

En cas d'empêchement de M. Gilles RABAULT, M. Pierre URBANSKY, officier supérieur de gendarmerie en retraite, le remplacera dans ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier à la Préfecture - Direction du Développement Local et des Relations avec les Collectivités Territoriales - Bureau de l'Environnement - pendant les heures d'ouverture au public (de 9h00 à 16h45).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture - Direction du Développement Local et des Relations avec les Collectivités Territoriales - Bureau de l'Environnement - dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Deux-Sèvres - Bureau de l'Environnement - 05.49.08.69.57 - 05.49.08.69.58 et à la mairie de PAIZAY LE TORT pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, assortie de prescriptions, ou la décision de refus sera prise par arrêté du Préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de la Société 3D ENERGIES - 14 grande rue Notre Dame - 79000 NIORT.

Le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la Préfecture : <http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques « publications - annonces et avis - enquêtes publiques, consultation du public et arrêtés complémentaires »).